

**Police du stationnement**  
**Extrait du registre des arrêtés du Maire**

Commune de MONTANAY  
Arrêté Temporaire n°2025-36

**Le Maire de la commune de Montanay,**

Vu Le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,  
Vu le Code de la route,  
Vu la demande formulée par l'Association LA BOITE A MUSIQUE pour organiser un concert le samedi 17 Mai 2025 au Foyer rural de Montanay

Considérant qu'il est important de prendre les mesures nécessaires afin de préserver la sécurité publique,  
Considérant qu'il convient, dans le cadre du déclenchement du plan Vigipirate d'ordonner des mesures locales pour assurer la protection de la population,

**ARRETE**

ARTICLE 1 :

Le Samedi 17 Mai 2025, l'Association « LA BOITE A MUSIQUE » est autorisée à organiser un concert au Foyer rural de Montanay.

ARTICLE 2 :

Le stationnement sera interdit du vendredi 16 Mai 2025 19h00 jusqu'au dimanche 18 Mai 2025 12h00 sur le parking du foyer rural, 119 rue des Maures.

ARTICLE 3 :

La signalisation et le balisage nécessaires à l'application du présent arrêté seront mis en place par l'Association « LA BOITE A MUSIQUE ».

ARTICLE 4 :

Lors de la manifestation, et conformément au déclenchement du plan Vigipirate, l'association LA BOITE A MUSIQUE mettra en place les mesures de protection nécessaires.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Maire et Messieurs les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 :

*Ampliation sera adressée à :*

- Association LA BOITE A MUSIQUE
- Gendarmerie de Neuville sur Saône
- Police Municipale de Montanay
- SDMIS

Fait à Montanay, le 13/05/2025

Le Maire  
Gilbert SUCHET

